



coblençeavocats

Communiqué de presse

Paris, le 18 mai 2020

**Coblençe avocats, conseil de CTS (« Magic Online »),
dans le cadre de la prise de participation majoritaire
dans le capital de la société Icow Systems**

Le groupe Magic Online a pris une participation majoritaire dans le capital de la société Icow Systems, au côté des fondateurs, M. David Coiron et M. Sébastien Wild, qui restent aux commandes de la société. Coblençe avocats (Alexandre Brugière, associé, Sophie Raballand et Aurore Schneider) a conseillé le groupe Magic Online dans le cadre de cette nouvelle opération de croissance externe.

[Magic Online](#) est un groupe français créé en 1994, spécialisé dans les télécommunications et plus particulièrement dans la fourniture d'accès à Internet et les solutions d'hébergement. Le groupe doté de deux data center franciliens et d'un en région lyonnaise héberge 200.000 sites web. Il détient notamment la plateforme « Magic Online », pionnière dans ce secteur, et a successivement racheté Euroweb en 2011, Netissime en 2016, Nuxit en 2017, PHPNET en 2018 et WP Serveur en mars 2020, prestataires indépendants du marché français.

[Icow Systems](#) est une société française basée dans la région Rhône-Alpes, spécialisée dans l'accès internet 4G et bientôt 5G, proposant à ce titre des offres de connectivité adaptées aux besoins spécifiques des entreprises.

Fort de cette prise de participation majoritaire, Magic Online va pouvoir poursuivre sa politique de croissance, par le développement de son parc clients et de l'offre de solutions informatiques, et ainsi consolider sa position de leader Français en matière d'hébergement, d'infogérance et de fournitures d'applications en mode SaaS.

Pour Philippe Barouk, Président de Magic Online :

« Nous étions en négociation avec les dirigeants d'Icow Systems avant la crise du Covid- 19, et nous n'avons pas souhaité reporter cette opération pendant le confinement. La récession qu'on nous annonce, nous impose de nous renforcer sur nos marchés. Par ailleurs à l'instar de tous mes confrères, j'estime que le besoin de résilience des entreprises notamment vis à vis de leurs infrastructures IT ne souffrira aucun report, ni limitations de budgets pour les DSI.

L'IT est devenu l'oxygène des entreprises qui exigent des partenaires industriels, des solutions robustes et un accompagnement fil blanc. Cette opération et l'acquisition en mars 2020 de WP Serveur marquent un nouveau coup d'accélérateur dans la stratégie de notre développement. Elles permettent de renforcer nos pôles d'expertise hébergement et Accès, et notre présence géographique sur la région Rhône-Alpes. Surtout, nous enrichissons notre catalogue de belles solutions qui ont connues un succès rapide auprès des clients. »

Conseil juridique acquéreur :

Coblençe avocats (Alexandre Brugière, associé, Sophie Raballand et Aurore Schneider)

Conseil juridique cédant :

BM Partners (Frédéric Menner, associé)

A propos de Coblence avocats

Coblence avocats est un cabinet d'avocats créé en 1984, dédié au droit des affaires et comptant à ce jour 45 avocats dont 14 associés.

Le cabinet propose à ses clients un panel de compétences complet et cohérent et une expertise sur-mesure dans les principaux domaines du droit des affaires :

- Corporate – Fiscalité ;
- Droit social et droit des dirigeants ;
- IP/IT ;
- Droit de l'immobilier et de la construction ;
- Restructurations / Droit des entreprises en difficulté ;

- Contentieux des affaires.

Contacts :

Marie Merklen - Elliott & Markus
T : 01 53 41 41 84
m.merklen@eliott-markus.com

Marie Deléage - Coblence avocats
T : 01 53 67 24 24
www.coblence-avocats.com
deleage@coblence-avocats.com
